

Bureau du 5 avril 2004

Décision n° B-2004-2152

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Rues Turenne, Villeroy et Paul Bert - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le quartier Moncey-Paul Bert à Lyon 3°, classé zone urbaine sensible, fait l'objet d'un projet de développement important.

Plusieurs opérations majeures d'aménagement d'espaces publics ont été réalisées : place Gabriel Péri, place Gibrail Bahadourian. Les rues Moncey, Marignan, de l'Epée, ont également fait l'objet d'une rénovation complète, se poursuivant cette année par l'amélioration de l'accessibilité des véhicules de sécurité le long de la place Gibrail Bahadourian et par le traitement de l'angle rue Villeroy-rue Marignan notamment afin de faciliter les opérations de chargement et de déchargement des véhicules de livraison.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cet effort par des aménagements de voirie complémentaires.

La requalification des rues Turenne, Villeroy et Paul Bert a fait l'objet d'une inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser en 2004 une première tranche de travaux portant sur :

- la réfection des trottoirs de la rue Paul Bert entre la place Gabriel Péri et la rue de Créqui à Lyon 3°,

.coût : 160 000 € TTC,

- la réfection du revêtement de la chaussée de la rue Paul Bert entre la place Gabriel Péri et la rue de Créqui à Lyon 3°,

.coût : 160 000 € TTC.

Il est précisé que la redéfinition de ces différents programmes de travaux conduira à proposer la diminution de l'autorisation de programme Moncey, Marignan, Epée, du montant équivalent à la réalisation des travaux proposés sur la rue Paul Bert (320 000 € TTC).

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 1er mars 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement d'une première phase de travaux sur l'opération de requalification des rues Turenne, Villeroy et Paul Bert à Lyon 3°, à réaliser en 2004, à savoir la réfection des trottoirs et du revêtement de chaussée de la rue Paul Bert entre la place Gabriel Péri et la rue de Créqui, pour un montant de 320 000 € TTC.

2° - L'opération Lyon 3° : requalification des rues Turenne, Villeroy et Paul Bert, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics ouverte au budget principal, pour un montant total de 320 000 € en dépenses pour le financement de ces travaux, à prévoir en crédits de paiement sur 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,